

## **Règlement du service d'Addictologie du CHES d'EVREUX**

### ➤ **L'inventaire** :

Un inventaire de vos affaires personnelles est fait le jour de votre admission et un exemplaire vous est remis.

- Lors de l'admission et à tout moment au cours de l'hospitalisation, le personnel est autorisé à procéder **en votre présence** à l'inventaire de contrôle de vos affaires personnelles.

Chaque patient est tenu de remettre au personnel soignant :

- **Les clés de son véhicule** : Elles vous seront remises au moment des permissions thérapeutiques autorisées sauf **contre-indication médicale** et, à votre sortie.
- **Les médicaments personnels** : Dans le cas où un traitement vous a été prescrit par votre médecin traitant ou un spécialiste, le médecin de l'unité le reconduira ou le modifiera si nécessaire et vous en tiendra informer. Le traitement sera délivré par l'équipe. L'équipe conservera donc vos médicaments pendant le temps de l'hospitalisation. **Il est interdit** de prendre des médicaments en dehors de ceux prescrits par les médecins.
- **Tous produits** (alcool/toxiques/produits de toilette à base d'alcool) sont interdits.

**L'alcool** sera saisi et détruit en votre présence. En cas de refus de votre part, votre admission sera refusée par l'équipe/nous mettrons fin à votre hospitalisation.

**Les produits stupéfiants** seront immédiatement saisis. Le Directeur de l'hôpital sera informé et les produits lui seront remis.

En cas de refus de votre part, votre admission sera refusée par l'équipe et nous mettrons fin à votre hospitalisation.

### **Il est interdit de consommer toutes drogues**

- Tout objet pouvant être assimilé à une arme (Couteau, ciseaux, objets tranchants, etc...) est interdit dans l'enceinte de l'hôpital.
- Tout patient diagnostiqué en DT ou pré DT fera l'objet d'une surveillance renforcée.
- A ce titre, il pourra lui être demandé de remettre à l'équipe soignante le (s) briquet (s) ou allumettes en sa possession.
- Les sommes d'argent déposées à l'équipe seront automatiquement remises au coffre de la trésorerie et récupérées à la sortie.

### ➤ **Les activités thérapeutiques** :

Les activités thérapeutiques sont **OBLIGATOIRES** à partir du lendemain de l'entrée (sauf contre-indication médicale).

Il est demandé au patient d'être ponctuel, tout retard et/ou absence non justifié sera repris en entretien médical. Il y est demandé une **participation active**. Le personnel soignant reste à votre écoute à la fin de chaque activité.

Le **secret** du groupe devra être respecté.

L'**opinion** des personnes et leurs **propos** devront être respectés.

➤ **Repas, dispensation des traitements et prise des constantes :**

Considérés comme une activité thérapeutique, **les repas sont obligatoires et devront être pris à l'heure.**

- Le petit déjeuner est servi à partir de 8h00
- Le déjeuner est servi à partir de 12h15
- Le dîner est servi à partir de 18h00

Parallèlement à la distribution des repas, les infirmiers(ères) passent dans chaque chambre afin de prendre les constantes et de donner les traitements. Il est demandé au patient **d'être en chambre** pour 8h, 12h15, 16h, 18h puis 21h et d'attendre l'infirmier(ère).

**En fonction de votre état de santé**, un régime alimentaire peut être prescrit par le médecin ou un avis diététicien demandé.

Il est interdit au patient d'introduire ou de conserver de la nourriture périssable (produits laitiers, charcuterie, sauces, etc...). Les produits non conformes ou dérogeant au régime alimentaire prescrit par le médecin pourront être jetés.

➤ **Les règles d'hygiène :**

Il est demandé au patient d'avoir une hygiène corporelle correcte : **La douche quotidienne est obligatoire.** Nous vous demandons de ne pas utiliser d'eau de toilette alcoolisée. (*Voir annexe 1= trousseau à prévoir durant votre hospitalisation*)

➤ **Le respect du matériel et des locaux :**

- Chaque patient doit respecter le bon état des locaux et les objets qui sont mis à sa disposition.
- Chaque patient est tenu de faire son lit tous les jours et ranger sa chambre.
- Les affaires personnelles doivent être rangées dans le placard (Nous rappelons que nous ne serons pas responsables de la perte ou du vol d'objet de valeur)
- Toutes dégradations de matériel ou des locaux seront facturées au patient.
- **Ne pas entrer sans autorisation** dans les locaux réservés au personnel (office, poste de soins, bureaux, lingerie...)

➤ **Le respect d'autrui et la sécurité des personnes :**

- Chaque patient doit, en toutes circonstances garder un comportement correct, respectueux et adapté à la vie en communauté (politesse, courtoisie...)
- **Aucune violence verbale ou physique** ou attitude provoquante ne sera tolérée.
- Ne pas être bruyant et notamment le soir.
- **De 23 h à 7 h**, le patient devra être dans sa chambre et respectera le repos des autres patients.

➤ **La relation entre les patients :**

- Les patients devront se **comporter** et être vêtus de façon **correcte**.
- Il est interdit de manifester ostensiblement une relation affective privilégiée avec un autre patient du service au sein de l'unité. Le patient étant hospitalisé pour une prise en charge médicale.
- Pour l'intimité de chacun, l'accès aux chambres par d'autres patients ou personne étrangère à l'unité est **interdit**.

➤ **Le sommeil :**

- Le soin privilégiant un bon sommeil, nous demandons à chaque patient de rejoindre sa chambre **à 23h00 au plus tard**, d'éteindre la télévision ou tout matériel numérique **au plus tard à 23h00**.
- Après 17h00 toutes substances psychostimulantes (café, tabac...) seront déconseillées afin d'améliorer l'efficacité des médicaments prescrits et/ou de prévenir un sommeil de bonne qualité.

➤ **Les téléphones portables/ordinateurs :**

- Tout objet de valeur (ordinateur, tablettes...) devra être remis au personnel soignant et sera déposé dans le coffre du service.
- Les téléphones portables devront être mis sur **mode silencieux** ou **être éteint** à l'entrée dans les salles d'ateliers thérapeutiques.

➤ **L'Interdiction de fumer :**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique en dehors du **fumoir** en plexiglas situé à l'extérieur de l'hôpital (**300 m à gauche du hall d'entrée de l'hôpital sur le trottoir d'en face**). Nous vous demanderons de respecter cette consigne.

Les patients inaptes à descendre seuls ou qui ont perdu leur autonomie physique et /ou psychique au vu de leur état clinique aiguë **ne seront évidemment pas descendus par l'équipe de l'unité**.

Il sera demandé de faire **appel au médecin du service en journée** ou **au médecin d'astreinte sur le temps de l'astreinte** pour être accompagné dans de bonnes conditions pour les **patients les plus difficiles** à prendre en charge par l'équipe paramédicale.

➤ **Les visites et sorties :**

**Il est interdit de sortir de l'enceinte de l'hôpital sans autorisation préalable.**

Les permissions thérapeutiques d'une durée **maximale de 48h** sont autorisées sur indication médicale posées à la réunion clinique du vendredi matin pour le week-end ou lors des staffs quotidiens pour les jours en semaine.

Une permission de sortie peut vous être accordée sur prescription médicale.

Les visites sont autorisées de **16h00 à 20h00 en semaine** et de **13h00 à 20h00 le week-end**.

➤ **Le contrôle biologique :**

Les infirmières du service sont habilitées à **tout moment** à prélever une **alcoolémie de contrôle**, faire un **éthylotest** ou à pratiquer un **prélèvement urinaire**.

**Tout manquement à l'égard du règlement intérieur du service d'Addictologie peut entraîner la fin de la prise en charge thérapeutique dans l'unité et mettre fin à l'hospitalisation dans le service.**

Je soussigné(e) M..... reconnaît avoir pris connaissance du règlement, m'engage à le respecter et à m'investir dans le programme de soins. Cet engagement garde sa valeur jusqu'à mon départ de l'unité.

A Evreux le .....

Signature

## Annexe 1 : Mémo « Trousseau à prévoir durant une hospitalisation en addictologie »

### Trousseau à prévoir durant votre hospitalisation en addictologie

#### ⇒ **NECESSAIRE DE TOILETTE**

- GANTS – SERVIETTES DE TOILETTE
- GEL DOUCHE – SHAMPOOING
- BROSSE A DENTS – DENTIFRICE
- NECESSAIRE DE RASAGE
- CHAUSSONS
- PYJAMAS – CHEMISES DE NUIT
- BROSSE – PEIGNE
- VETEMENTS PROPRES
- PAIRE DE CHAUSSURE ET TENUES CONFORTABLES POUR L'ACTIVITE PHYSIQUE



***Ne pas ramener de produit contenant de l'alcool (Déodorant, parfum...)***

#### ⇒ **MEDICAMENTS**

- **Prévoir vos traitements médicamenteux spécifiques et la dernière ordonnance**

**TROUSSEAU À PRÉVOIR POUR UNE DIZAINE DE JOURS**